



République Française
VILLE DE DESCARTES

ARRETE DU MAIRE

Objet : Autorisation de débit de boisson

N°ARR-20250723-AGC-ACC-29

OooOooO

Le Maire de Descartes,

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,
Vu les articles L. 2212-1, L.2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du Code de la Santé Publique,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du Code de la Santé Publique,
Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011,
Vu la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,
Vu l'arrêté du 24 août 2011,
Vu l'ordonnance n° 2015-1682 du 17 décembre 2015,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur BAUMARD Jean-François (Responsable membre ball trapp)

à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons **Groupe 3**

le week end du 30/08 et 31/08/2025 de 10h00 à 22h00 à l'occasion Ball Trapp

Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Descartes le 23/07/2025

Publié le

Le Maire,
Bruno MÉREAU

[Signature]
Florence
Gonzalez